

Traite des Noirs, Esclavage et Résistance

Rosa Amelia Plumelle-Uribe

INTRODUCTION

Deux siècles après l'abolition de la traite des Noirs transatlantique, l'histoire de ce crime contre l'humanité demeure soumise aux choix d'une vision partisane de ceux qui, dans les anciennes puissances esclavagistes, décrètent quels sujets méritent recherche et quelle serait la seule approche scientifiquement valable. En conséquence, bien qu'un nombre élevé d'ouvrages consacrés à la traite des Noirs¹ aient été publiés et ceci encore récemment, de nombreuses zones d'ombre demeurent. La plupart de ces travaux, pour autant que nous sachions, ignorent la résistance opposée par les Africains aux négriers européens avant d'être écrasés par la supériorité militaire de ces derniers. Les auteurs officiellement reconnus, à quelques exceptions près, ont l'habitude d'ignorer ou dans le meilleur des cas survoler le 15^{ème}, le 16^{ème} et même la première moitié du 17^{ème} siècle, pour s'attarder, de préférence, sur le 18^{ème} et le 19^{ème} siècle. Cette préférence s'explique notamment parce qu'il s'agit d'une période où la désagrégation de l'Afrique était accomplie, ses royaumes émiettés et les rapports complètement pervertis avec les nouveaux chefs.

La Traite des Noirs vue par les universitaires occidentaux

Les auteurs occidentaux ont privilégié, systématiquement, l'étude des complicités des Africains qui, surtout aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, livraient d'autres Africains aux négriers européens. Et ce faisant, ils ont fait abstraction des attaques préalables avec des armes à feu, des résistances africaines qui s'étaient manifestées et qui ont été anéanties. C'est ainsi que des spécialistes de la traite ont instrumentalisé la faillite des chefs africains devant la supériorité des armes et devant la pression désintégrant exercée par les négriers européens. En conséquence, dans les manuels d'histoire, le comportement des collaborateurs africains (courtiers, roitelets, potentats...) ayant participé à la dévastation de leur continent après l'anéantissement des premières résistances, est présenté comme s'il s'agissait d'une normalité inhérente, depuis toujours, aux peuples africains. Dans cette approche il est exclu de se demander si les exigences accrues de l'Europe ont laissé aux Africains la moindre possibilité de rejeter le commerce avec les Blancs sans que cela profite à leurs voisins et rivaux et se retourne contre eux-mêmes.

La tendance est à prendre l'effet pour la cause. Il s'agit là d'un lieu commun où racistes et antiracistes peuvent se rejoindre. Prenons comme exemple deux auteurs qui, jusqu'à preuve du contraire, ne sauraient pas être soupçonnés de racisme ni de complaisance vis-à-vis de la traite des Noirs. En 1989, une universitaire nommée Liliane Créte a publié une étude sous le titre « La traite des nègres sous l'Ancien Régime ». Dès l'introduction même de son essai, Madame Créte a bien expliqué ceci : « Loin de nous l'intention de chercher des excuses aux Européens ; mais il faut reconnaître que les Africains furent en partie responsables de leurs

¹ Cette étude est consacrée au bicentenaire de l'abolition de la Traite des Noirs transatlantique. Concernant les traites d'esclaves de signe arabo-musulman, voir Plumelle-Uribe, *Traite des Blancs, Traités des Noirs. Aspects méconnus et conséquences actuelles*, Paris, L'Harmattan, 2008.

malheurs »². Ils ne furent peut-être pas complètement responsables mais leur responsabilité est posée d'emblée. Et pourtant, cette auteure semble bien savoir que, avant l'arrivée des Européens, la vie des Africains était toute autre chose puisque dans la même page elle dit, de manière très lapidaire il est vrai : « Le temps lointain où **les marins portugais**, aux cris de 'saint Georges', 'saint Jacques', et 'Portugal', **attaquaient de paisibles villages africains** pour en arracher les habitants était révolu »³. Cela montre au moins, que Madame Crété savait pertinemment, combien la situation des Africains avait été bouleversée à partir des attaques portugaises qui dès le 15^{ème} siècle avaient semé le trouble et introduit l'instabilité dans le continent. Elle a néanmoins fait le choix de se focaliser sur les 18^{ème} et 19^{ème} siècles pour affirmer tout de suite : « Toute l'organisation du trafic [négrier] était aux mains des Africains qui faisaient habilement jouer la concurrence entre les puissances européennes avec lesquelles ils passaient des traités en bonne et due forme. Leurs ambassadeurs se rendaient à Londres, à Lisbonne, à Paris, et les fils de chefs étaient souvent envoyés en Europe pour y étudier les langues et y recevoir leur éducation* . Ainsi, le commerce circuiteux ne fit pas qu'influer sur la vie économique et politique des Etats africains, il eut également une incidence sur le développement culturel des sociétés africaines »⁴.

Autant de distorsion en l'espace d'une seule et même page, permet de comprendre qu'en France, des intellectuels de mauvaise foi bénéficiant du crédit attribué aux chercheurs universitaires, puissent affirmer, sans rire, que la réponse africaine au renforcement de la demande européenne en captifs, à partir de la seconde moitié du 17^{ème} siècle, s'explique parce que « La matière première –le captif – était là, abondante, parfois encombrante »⁵. Cette manière aussi peu sérieuse d'interpréter les faits est née avec la traite des Noirs et n'a rien perdu de sa tenace actualité. En mai 2006, le mensuel français *Le Monde Diplomatique* dont le côté progressiste ainsi que la rigueur de ses enquêtes n'est plus à démontrer, a consacré un dossier à l'histoire de l'esclavage et la traite des Noirs sous le titre *Approches américaines de l'histoire de l'esclavage*.

L'auteur de ce dossier, un historien nord-américain de l'université de Pennsylvanie, soutient : « La traite atlantique se développa dans le cadre de l'expansion des relations commerciales entre Européens et Africains de l'Ouest, et surtout à partir de systèmes d'esclavage et de trafic existant en Afrique depuis longtemps »⁶. Rien dans cette affirmation ne permet au lecteur, aussi exigeant soit-il, de même soupçonner que les « systèmes d'esclavage et de trafic » que l'auteur attribue à l'Afrique, fonctionnaient aussi, de la même manière, au même moment chez les Européens et justement depuis fort longtemps. Un peu plus loin, pour bien montrer que l'Afrique était une terre d'esclavage, l'auteur ajoute : « Dès le IX^{ème} siècle, leur trafic, florissant, se développa entre l'ouest et le nord de l'Afrique, puisant dans les circuits dominés par les musulmans sur le pourtour méditerranéen et au Moyen-Orient. Autrement dit, le commerce atlantique des esclaves fut moins une réalité imposée par l'Europe à l'Afrique qu'une variante distincte, et de plus en plus violente, d'un système déjà en place »⁷. Notre professeur aurait pu préciser qu'un trafic, exactement comparable, fleurissait au 9^{ème} siècle entre les mondes chrétien et musulman, lorsque l'Europe exportait des esclaves européens

² Liliane Crété, *La traite des nègres sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1989, p. 9.

³ *Ibid.*, p. 9.

* On aurait aimé que des exemples soient donnés. Le roi congolais Dom Alphonse avait envoyé en Europe plusieurs membres de sa famille pour y recevoir une formation chrétienne. Il ne les revit jamais car ses malheureux neveux ont été réduits en esclavage et vendus par les amis portugais à qui il en avait confié la garde.

⁴ Liliane Crété, *op.*, cité, p. 9.

⁵ Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières*, Paris, Gallimard, 2004, p. 86.

⁶ Steven Hahn, in *Le Monde Diplomatique*, mai 2006.

⁷ *Ibid.*

vers les pays de l'empire musulman y compris ceux de l'Afrique du nord. Et pour mieux éclairer le lecteur, il aurait pu ajouter au passage que, ce réseau commercial, initialement dominé par des marchands juifs, couvrait la plus grande partie de l'Europe, l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, l'Asie Centrale et une partie de l'Inde et de la Chine⁸.

Mais, chacun l'aura compris, il faut que l'esclavage et le commerce d'esclaves soient perçus comme une exclusivité de l'Afrique à cette période de l'histoire. Grâce à quoi cet historien des Etats-Unis pourra expliquer aux lecteurs du « Monde Diplomatique » ceci : « l'existence de longue date d'un trafic intérieur d'esclaves sur le continent noir signifiait non seulement que les Européens pouvaient profiter de pratiques familières aux Africains de l'Ouest, mais aussi, dès le début, que la traite restait en grande partie aux mains des Africains »⁹. Du coup, non seulement *les Africains furent responsables d'une partie de leur malheur* selon la lecture que Madame Crété faisait au dernier siècle, mais voici qu'à présent, sous la plume du professeur Hahn qui, soit dit en passant, ne semble ni négationniste ni atteint de négrophobie, nous apprenons que la traite des Noirs transatlantique aurait été quasiment de la seule responsabilité des Africains. Et cela dès le début !

Une fois confinés dans l'univers concentrationnaire* construit en Amérique à l'intention des Africains, la distorsion de leur histoire n'était pas terminée. Bien au contraire, elle devait connaître un bel avenir. Mais, étant donné que, même la plus grossière falsification a des limites, aucun auteur n'a prétendu qu'en Amérique les Noirs auraient été, eux-mêmes, responsables de cette entreprise de déshumanisation. On a plutôt cherché à enjoliver l'enfer qu'ils subissaient quotidiennement. Et bien sûr, il y aura toujours des chercheurs capables de trouver quasiment idylliques les rapports victimes-bourreaux. Chacun peut consulter, par exemple, la brochure d'Armel de Wismes publiée en 1984 sous le titre *La traite négrière vers le Nouveau Monde* dans laquelle l'auteur réfute les témoignages sur un enfer organisé à l'intention des Noirs. Il invoque « d'autres témoignages tout aussi irréfutables qui nous montrent des Noirs vivant paisiblement auprès de bons maîtres »¹⁰. Autant dire que des témoignages « irréfutables » nous montrent des victimes du nazisme vivant paisiblement auprès de « gentils SS » dans le camp de Buchenwald ou n'importe quel autre camp de concentration allemand. Cela devrait donner une idée des libertés prises par bien des auteurs travaillant sur la traite et l'esclavage des Noirs*. Nous y reviendrons dans la partie réservée à la résistance noire en Amérique.

La résistance des Africains en Afrique

Il importe de savoir que des attaques militaires ont généralement précédé les traites, principalement aux 15^e/16^e siècle avec les armes à feu : ainsi, les Portugais au Kongo, en Angola, en Afrique australe et sur la côte orientale : A la fin de 1497, pendant l'expédition de

⁸ Voir Plumelle-Urbe, *Traite des Blancs, Traite des Noirs. Aspects méconnus et conséquences actuelles*, notamment le chapitre I, *Les esclaves européens : les routes, les eunuques, les marchands et les marchés*, Paris, L'Harmattan, 2008. Mais, surtout, consulter la monumentale œuvre de Charles Verlinden, *L'esclavage dans l'Europe Médiévale*, Belgique, tome I, 1955, tome II, 1977.

⁹ *Le Monde Diplomatique*, mai 2006.

* Pour une étude des caractéristiques et du fonctionnement du système concentrationnaire ayant fonctionné en Amérique jusqu'au 19^e siècle, voir Plumelle-Urbe, *La férocité blanche. Des non-Blancs aux non-Aryens, génocides occultés de 1492 à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2001.

¹⁰ Armel de Wismes, *La traite négrière vers le Nouveau Monde*, Rennes, 1984, p. 26.

* Voir ci-dessous, dans la partie concernant la résistance noire en Amérique, le traitement qui était y réservé aux esclaves.

Vasco de Gama, il y eut contact avec les Africains à Saint Helena Bay (au nord du Cap) et aussi à Mossel Bay. En 1510, le vice-roi de l'Inde, D. Francis de Almeida, fut tué avec soixante Portugais à Table Bay ; l'affrontement avait eu lieu entre les Portugais et les Khoi-Khoi. « Qu'en conclure, -souligne Diop-Maes- sinon que ces derniers étaient assez bien organisés pour anéantir la colonne portugaise possédant des armes à feu »¹¹. Un siècle et demi plus tard, ces derniers affrontèrent les Hollandais (1652) décidés à s'installer au Cap. Alors commença une longue guerre d'extermination des Indigènes¹². Ailleurs, en Angola, les Portugais conquièrent la moitié du royaume entre 1580 et 1583, ayant battu quatre armées du roi et tué des milliers de vassaux. Dans le premier quart du 17^{ème} siècle, le pouvoir est démantelé. Et malgré ce revers, la résistance a continué car à partir de 1626, la reine de l'Angola, Nzinga, se replia dans le Matamba avec la cour royale, et y établit une « formidable base de opposition au régime portugais »¹³.

Cependant, au 15^{ème} siècle, les navigateurs portugais débarqués dans le prospère Royaume du Congo ont largement bénéficié de la légendaire hospitalité africaine. De surcroît, le Seigneur du Congo appelé le Mani-Congo, converti au christianisme et baptisé sous le nom de Dom Alphonse, mit le royaume à la disposition de ses nouveaux frères en religion dont le roi de Portugal était le grand frère. Devenu un apôtre de l'évangile qu'il venait de découvrir, Dom Alphonso ne se rendait pas compte que ces nouveaux frères ne cherchaient pas à établir des rapports civilisés mais visaient l'asservissement du royaume. En l'espace de quelques années, les hommes de sa Majesté très Catholique, comme un cancer, avaient fait métastase partout dans l'empire congolais. C'est alors que Dom Alphonso, visiblement alarmé, écrit à son royal frère le roi du Portugal pour lui demander de bien vouloir le débarrasser des brigands qu'il l'avait envoyés. Il ne comprenait pas que ces brigandages étaient cautionnés par le roi. La sauvagerie dont se plaignait le roi du Congo auprès du roi du Portugal est évidente dans la lettre adressée à ce dernier en 1526 où il dénonçait, déjà ! le dépeuplement de son royaume à cause de la chasse à l'homme version portugaise.

« Nous ne pouvons évaluer l'importance du dommage causé, car les traitants susmentionnés s'emparent chaque jour de Nos sujets, enfants du pays, enfants de Nos gentilshommes, de Nos vassaux et de Nos parents... Des voleurs et des gens de mauvaise conscience les prennent, dans leur désir de posséder choses et biens de ce Royaume... Ils les saisissent et les font vendre ; et si grandes sont leur corruption et leur licence, Sire, que Notre Royaume est absolument dépeuplé. Le roi du Portugal ne doit pas favoriser de telles pratiques. Et, pour les éviter, Nous n'avons besoin de recevoir de Vos Royaumes que des prêtres et des gens pour enseigner dans les écoles, ni d'autres marchandises que du vin et de la farine pour le Saint-Sacrement, et c'est pourquoi Nous prions Votre Altesse de Nous aider et Nous assister en cette matière, en ordonnant à Vos agents de factorerie de n'envoyer ici ni marchands ni marchandises, parce que *Notre Volonté est que dans ces Royaumes (du Congo), il n'y ait jamais ni commerce ni marché d'esclaves* »¹⁴. **Ce qui laisse supposer que ce marché n'existait pas en zone congolaise avant l'arrivée des Portugais.** Le Mani-Congo s'est retrouvé assez impuissant et seul car la plupart de ses vassaux étaient engagés dans le trafic d'esclaves avec les Portugais et, il aurait suffi un encouragement de la part de ces derniers pour que les princes se révoltent.

¹¹ L. M. Diop-Maes, *Afrique noire* op. cité, p. 236.

¹² Histoire générale de l'Afrique, Unesco, vol. IV, chap. 23, p. 643, texte de L. D. Ngongo et J. Vansina.

¹³ Histoire générale de l'Afrique, Unesco, vol. V, chap. 19, p. 559.

¹⁴ Basil Davidson, *Mère Afrique*, Paris, Presses Universitaires Françaises, 1965, p. 137.

Et les exemples n'ont pas manqué. Conseillé par les prêtres et les négriers de Sao Thomé, le souverain de Ndongo qui portait le titre de Ngola et était soumis politiquement au Mani-Congo, rejeta en 1556 l'autorité de celui-ci qui envoya son armée pour remettre dans le rang son vassal récalcitrant. Mais ce dernier en est sorti victorieux grâce à l'aide des Portugais. Ceux-ci étaient engagés dans un effort visant à saper complètement l'ordre social dans les Etats du Congo dont les rois étaient devenus des otages, voire des marionnettes manipulées de l'extérieur. En fait, chaque Mani-Congo pour rester au pouvoir, acceptait de mener ce qu'à présent on appelle une politique au service d'une puissance extérieure. Cependant, en 1662, Antonio 1^{er} accéda à la charge de Mani-Congo et, dans une démarche que nous pouvons considérer comme étant nationaliste, il voulut récupérer le contrôle sur les richesses de son pays. Le roi a commencé par déclarer caducs les accords signés par son père Garcia II, autorisant la libre exploitation, par les Portugais, de toutes les mines congolaises d'or et d'argent. Cette démarche digne et indépendante du roi congolais était inadmissible pour ceux dont une partie de l'économie reposait sur le pillage des richesses du Congo. En réponse, les Portugais prirent la décision d'envahir le territoire du Congo qu'ils ne contrôlaient pas encore complètement.

L'appel aux armes du Mani-Congo a survécu dans les archives portugaises, et est rapporté ainsi par Davidson : « Ecoutez l'ordre donné par le Roi, siégeant sur Son trône en Suprême Conseil de guerre ; il prescrit à tout homme, de tout rang, noble ou roturier, riche ou pauvre, à condition qu'il soit capable de porter les armes, de tous les villages, toutes les villes et localités appartenant à Mes Royaumes, provinces et domaines, dans les dix premiers jours suivant la publication de cette proclamation royale et de cet avis au public, de s'enrôler sous ses Capitaines, Gouverneurs, Ducs, Comtes, Marquis, etc., ou autres magistrats ou fonctionnaires qui les gouvernent...pour défendre nos terres, nos biens, nos enfants, nos femmes, nos vies et nos libertés, que la nation portugaise veut conquérir et dominer... »¹⁵. Ainsi fut levée une armée pour résister aux envahisseurs, mais cette résistance fut définitivement écrasée le 29 octobre 1665, à la bataille d'Ambuila où fut tué le Mani-Congo Antonio 1^{er} ainsi que 1400 nobles et plus de 5000 soldats. Les envahisseurs victorieux donnèrent le coup de grâce à la résistance congolaise incarnée et dirigée par Antonio 1^{er} dont ils coupèrent la tête en l'emportant comme un trophée. Ses successeurs, souligne Basil Davidson, ne devaient jamais se relever de ce désastre. La défaite de la résistance héroïque et digne du Mani-Congo Antonio 1^{er} a sonné le glas du royaume... Désormais, le processus de désintégration du Congo allait s'accélérer jusqu'à devenir un véritable réservoir d'esclaves.

Sur la côte Est « L'artillerie portugaise, jointe à une détermination impitoyable de piraterie encore inconnue jusque-là dans ces mers, a causé les premières destructions de ce que, au fil des siècles, deviendrait la dévastation du continent. L'inimitié, la menace de violences firent leur apparition avec les premiers débarquements de Vasco de Gama. Après 1501, les Portugais, ayant pris la mesure de leurs futures victimes, une décennie d'invasion et d'agression sanguinaire s'ensuivit. Kiloua, Mombassa, Zanzibar, Brava et d'autres cités furent battues en brèche et contraintes à la soumission »¹⁶. La résistance des Africains, qui ne connaissaient pas encore les armes à feu, fut vite écrasée par l'artillerie des Portugais trop heureux de faire montre de leur puissance meurtrière. Dans un ouvrage pluridisciplinaire, dont la lecture est indispensable pour comprendre l'impact des traites sur le continent africain, Louise Marie Diop-Maes rapporte ce récit : « Après avoir pillé des navires aux abords de Zanzibar, en 1503, les Portugais attaquent Kilwa en 1505 et commencent à construire un fort. La même année, ils menacent Mombasa qui résiste. Aidés par des alliés africains, les

¹⁵ *Ibid.*, pp.140-141.

¹⁶ Davidson, *Mère Afrique, op. cit.*, p. 169.

habitants se battent contre les Portugais dans les ruelles de la ville, jusqu'au palais du roi. Ayant pris d'assaut le palais, les Portugais forcent le roi à se rendre. La ville fut mise à sac et incendiée. Plus au nord, Barawa subit le même sort. En 1528, Mombasa était de nouveau attaquée. Après quatre mois d'occupation, les Portugais rasèrent la ville. Mais, quarante années plus tard, en 1569, Mombasa s'était repeuplée. Vers 1586, la ville fut à nouveau rasée et la tête du roi emmenée et exhibée à Goa, en Inde, où se trouvait le lieu de résidence principal du représentant du roi de Portugal dans l'océan Indien »¹⁷.

Quant à Kilwa, « soumise à la gueule des canons par Vasco de Gama lors de son second voyage en 1503, elle fut pillée et occupée par Almeida deux ans plus tard »¹⁸. Pour l'empire de Mutapa, les choses n'allaient pas mieux : « Entre 1569 et 1575, les Portugais attaquèrent l'arrière pays de Sofala, c'est-à-dire la région orientale des royaumes de Uteve et de Manyika. Après plusieurs batailles, en 1573, les Portugais conclurent un traité de compromis avec le roi de Manyika et en 1575 avec celui de Uteve »¹⁹. Les conquérants portugais, tout comme les conquérants musulmans huit siècles auparavant en Espagne et comme les Espagnols en Amérique, surent très rapidement exploiter les dissensions internes chez les Indigènes pour s'assurer de la victoire militaire et installer leur domination. A cet égard, rien n'est plus éloquent que le document de 1607 relatant la cession aux Portugais de toutes les mines de Mutapa : « Moi, l'empereur Monomotapa » — son nom est donné comme Gassé Luccéré — « pense opportun et suis heureux de donner à Sa Majesté (du Portugal) toutes les mines d'or, cuivre, fer, plomb et étain qui peuvent exister dans mon empire, aussi longtemps que le roi de Portugal, à qui je donne lesdites mines, me maintiendra dans ma position, de façon que j'aie pouvoir d'y ordonner et disposer de la même manière que mes prédécesseurs, et me donnera des troupes pour aller prendre possession de ma résidence et détruire un voleur rebelle nommé Matouzouanha, qui a pillé certains des pays où il y a de l'or, et qui empêche les marchands de faire le commerce de leurs produits »²⁰.

Dans des situations extrêmes, il arrive que des brigands s'imposent comme 'protecteurs' contre leurs propres brigandages, comme pacificateurs de l'insécurité et de la terreur qu'ils suscitent eux-mêmes. Dans ces cas, la victime se trouve à la merci du bourreau et celui-ci, sachant qu'il possède les pleins pouvoirs sur sa proie, peut aller aussi loin que sa rapacité le commande. C'est ce que firent les Portugais et en 1629, l'empereur de Mutapa signa un traité qui acceptait la suzeraineté portugaise ainsi que le droit pour les chrétiens de catéchiser et de construire des églises « donnant son accord pour autoriser la prospection et l'ouverture d'autant de mines que les Portugais peuvent le désirer, sans ordonner la fermeture d'aucune. Il doit en outre, rechercher dans tout le royaume où il y a de l'argent, et le faire savoir au capitaine de Masapa – la garnison portugaise la plus avancée dans l'intérieur à l'époque – de façon qu'il en informe le gouverneur. Il doit aussi expulser dans l'année tous les Maures de son royaume (c'est-à-dire les commerçants arabes du littoral qui concurrençaient les Portugais) et ceux qui y seraient trouvés par la suite seraient tués par les Portugais »²¹. Avant d'imposer ce traité à l'empire du Mutapa, il fallut détruire, en 1628 et 1629, deux grandes armées du Mutapa et aussi massacrer la majorité des grandes personnalités de l'empire. Ensuite, un nouveau roi prêt à devenir une marionnette dans les mains des envahisseurs, accepta le baptême et fut intronisé à la place du monarque qui avait résisté.

¹⁷ Louise Marie Diop-Maes, *Afrique noire, Démographie, Sol et Histoire*, Paris, Présence Africaine, 1996, pp. 206-207, d'après *L'Histoire Générale de l'Afrique*, volume 5, chapitre 25.

¹⁸ Davidson, *Mère Afrique*, *op. cit.*, pp. 170-171.

¹⁹ Diop-Maes, *op. cit.*, p. 207.

²⁰ Basil Davidson, *L'Afrique avant les Blancs*, Paris, Presses Universitaires Françaises. 1962, p. 293.

²¹ *Ibid.*, pp. 293-294.

La résistance à la déportation

Outre les complicités locales, il serait intéressant d'étudier aussi les réactions des Africains du littoral envers les négriers européens et les courtiers noirs. Joseph Inikori qui a fouillé dans les archives du *Registre de la Lloyd's* concernant les navires perdus pour cause de naufrage, révoltes ou autre, notait ceci pour les cas de révolte : « Sur 186 vaisseaux perdus, 79 l'ont été à la suite d'une révolte d'esclaves ou d'accrochages avec les tribus africaines du littoral. Parmi les révoltes d'esclaves, trois seulement se sont produites pendant la traversée et toutes les autres sur la côte d'Afrique, le plus souvent juste au moment du départ ou au moment d'appareiller. (...) Il semblerait aussi qu'au cours de ce type d'incidents les esclaves révoltés aient parfois bénéficié de l'aide d'Africains libres vivant sur la côte. C'est ce que suggère un extrait du *Registre de la Lloyd's* relatif à ce qui arriva, en 1769, au *Nancy* de Liverpool commandé par le capitaine Williams. D'après cet extrait, les coups de feu tirés par l'équipage pour combattre les insurgés aux abords de New Calabar attirèrent l'attention des habitants de la ville. Ceux-ci rejoignirent le navire à bord de leurs barques, s'en emparèrent et libérèrent les esclaves. Le bâtiment fut laissé à la dérive après pillage de sa cargaison et, notamment, de l'ivoire qu'il transportait»²².

Les archives sont certainement indispensables pour la connaissance du passé ou pour une écriture de l'histoire aussi respectueuse que possible de la vérité. Cependant, il importe de rappeler qu'elles ne sont pas une panacée et mieux vaut les manier avec précaution. Le fait que dans les archives du *Registre de la Lloyd's*, il ne soit pas abondamment fait état des réactions de solidarité d'autres Africains vis-à-vis de ceux qui allaient être déportés, ne veut pas dire que ces réactions n'ont pas existé. Il y a des silences qui s'expliquent parce qu'à l'époque des faits, il y avait des bonnes raisons pour ne pas les dévoiler. De la même manière que certaines informations peuvent avoir été privilégiées et se trouver abondamment dans les archives, juste parce qu'à l'époque leur diffusion servait positivement les intérêts de ceux qui étaient aux commandes.

Un certain député du nom de J. P. Degravers écrivait, dans une lettre adressée à James Rogers & Co. : « Je viens de terminer mon histoire du royaume de Haifock appelée communément Old Calabar. [...] Je n'ai fait nulle mention des incidents concernant les capitaines de vos navires, pas plus que d'autres qui iraient dans le sens des idées que la lecture de mon journal a naturellement éveillées chez vous. Les gens mal informés en auraient très certainement tiré un nouvel argument abolitionniste, alors qu'il est évident et clairement démontré que la traite n'a rien d'inhumain, dans les conditions actuelles de cette partie de l'Afrique »²³.

Pendant quatre siècles environ, l'Océan atlantique a été le cimetière d'un nombre important et probablement incalculable d'hommes, de femmes et d'enfants arrachés à l'Afrique pour être déportés en Amérique. « La place du captif était limitée en largeur (40-45 cm) et en hauteur (1,70 cm). Quand l'entrepont était divisé en deux, il ne restait plus, à chaque étage, que 83 centimètres ! Enchaînés deux à deux par la jambe, les esclaves éprouvaient des contraintes humiliantes. Quand un désespéré se jetait à l'eau, il entraîna son compagnon »²⁴. A quelques

²² Joseph E. Inikori, *Les aléas méconnus de la traite négrière transatlantique* in *La chaîne et le lien*, Paris, Unesco, 1998, pp. 138-139.

²³ *Ibid*, p. 140.

²⁴ Isabelle et Jean-Louis Vissière, *La traite des Noirs au Siècle des Lumières (Témoignages de négriers)* Paris, Métailié, 1982, p. 19-20.

exceptions très rares, les révoltes des captifs africains dans les bateaux négriers, étaient vouées à l'échec. Et le châtement réservé aux responsables était exemplaire. La révolte des Noirs dans le bateau « l'Africain » commandé par le capitaine Foures, l'échec et la punition atroce réservée aux meneurs est un exemple type ; voici comment cela pouvait se passer :

« Le soir avant la prière, on entendait les nègres palabrer ensemble, et semblant se disputer. On les fait taire avec beaucoup de mal... Ce matin à cinq heures il en sort deux du panneau, paraissant enferrés. Ils vont vers la sentinelle qui un couteau de chasse à la main, refuse de les laisser passer. Ce que voyant, ils lui sautent dessus, se saisissent de son arme, lui en donnent plusieurs coups et la laissent pour morte. A cet instant, les autres captifs sortent de l'entrepont comme des furieux, armés de morceaux de barre de fer, et le carnage commence. Les Noirs sont assommés, poignardés, étranglés. Le meneur est un grand Noir que le capitaine a acheté à un Anglais. Il entraîne ses compagnons vers la chambre où sont gardés les armes ; mais les matelots et officiers les ont devancés. Ils barricadent la porte avec des coffres et des malles empilés, chargent les armes, tirent des fenêtres sur les captifs. Un officier fait monter sur le gaillard, par les sabords, la chaudière dans laquelle cuit le gruau destiné à l'équipage et aux captifs ; il plonge dedans la 'grande cuillère d'équipage', et asperge les révoltés de gruau brûlant. (...) Se voyant ainsi échaudés à bâbord et canardés à coups de pistolets à tribord, ils se jettent à la mer ou sautent en pagaille dans l'entrepont. [...] A la fin, neuf Noirs manquent : trois ont été tué à coups de pistolet, deux avec une barre de fer, un avec une bûche ; un autre a été étranglé et deux se sont noyés.

Vient le lendemain la punition : à 8 heures, les plus coupables sont amenés sur le pont et couchés sur le ventre. Nous les avons fait fouetter et en outre leur avons scarifié les fesses pour mieux leur faire sentir leurs fautes. Une fois en sang par les coups de fouet, nous les frottons avec de la poudre à canon, du jus de citron, et de la saumure de piment pilés ensemble avec une autre drogue ajoutée par le chirurgien. Cette préparation empêche la gangrène, et de plus, elle a l'avantage de leur cuire sur les fesses. Le Noir 'anglais' chef de la révolte, est traité ainsi quatre jours de suite, et en mourra »²⁵. Même lorsqu'ils ne se révoltaient pas, bien des captifs résistaient par d'autres moyens dont le suicide. Henri Bangou soulignait ceci : « Il est à noter que, déjà à ce stade de leur captivité, l'attachement à la liberté poussait fréquemment les esclaves à se donner la mort plutôt que d'accepter la servitude. La nuit venue, en effet, les suicides n'étaient pas rares : certains avalaient de la terre, d'autres se renversaient l'extrémité de la langue dans la trachée et s'étouffaient »²⁶.

Le chirurgien allemand Paul Erdman Isert, établi à Copenhague, ayant visité l'Afrique et aussi les plantations antillaises, publia en 1788 une relation composée des lettres qu'il envoyait à sa famille. Dans une lettre datée le 12 mars 1787, adressée à son père, il lui raconte une révolte dont il fut témoin oculaire lors de son séjour à la côte de Guinée : « En 1785, les esclaves d'un navire hollandais se révoltèrent le jour même du départ, ils remportèrent la victoire sur les Européens, et les tuèrent tous, à l'exception d'un jeune apprenti, qui s'était retiré à la pointe du grand mât. Avant qu'ils se fussent rendus maîtres des Blancs, ceux-ci avaient tiré plusieurs coups de détresse. On les avait entendus de la côte, et envoyé à leur secours une quantité de canons, avec des Nègres libres*, bien armés. Dès le moment qu'ils approchèrent du navire, et

²⁵ Liliane Crété, op. cité, p. 132-133.

²⁶ Henri Bangou, *La Guadeloupe 1492-1848*, Tome 1, Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 63-64.

* Bien que cette révolte ait eu lieu vers la fin du 18^{ème} siècle, la participation de ces Noirs collaborateurs a été souvent épinglée par les auteurs qui attribuent aux Africains le contrôle sur le commerce négrier. Ce faisant, ils présentent une situation qui est le produit de trois siècles de désagrégation sociale, économique et culturelle, comme si cela avait toujours été une caractéristique africaine.

que les Nègres révoltés virent qu'ils n'auraient pas le dessus, ils formèrent la résolution de mourir. Dans cette intention, l'un d'eux court avec un tison allumé à la soute aux poudres, et fit sauter le navire. Les canots pêchèrent environ une trentaine d'esclaves, et le jeune apprenti ; tout le reste, au nombre de plus de cinq cents, périt dans les eaux »²⁷. Pendant son retour d'Afrique, Isert a failli se faire tuer lorsqu'une révolte a éclaté dans son bateau. Là aussi, les captifs africains ont échoué et là aussi, suivant le récit d'Isert, beaucoup parmi eux ont préféré mourir après avoir compris qu'ils avaient échoué : « ... Comme on s'avancait, les armes à la main, une partie des Nègres qui n'avaient point eu de part dans la conjuration, se retirèrent sans faire de difficulté à fond de cale ; mais les autres voyant qu'ils ne pouvaient pas parvenir à leur but, sautèrent tous ensemble dans la mer. Quelques jeunes gens, qui n'avaient pas assez de courage pour faire le périlleux saut, furent poussés par leurs aînés. On s'assura d'abord de ceux qui étaient restés dans sur le pont ; on mit en diligence les chaloupes en mer, et l'on en pêcha autant que l'on put en attraper, les uns vivants, les autres morts. (...) Quelques-uns étaient absolument déterminés à mourir, rejetaient la corde qu'on leur tendait pour les retirer dans le navire, et plongeaient pour n'être pas atteints »²⁸.

L'interventionnisme des esclavagistes européens et le sort qu'ils réservaient aux Africains qui leur opposaient résistance, nous interpelle sur le bien fondé, ou sur la bonne foi, des chercheurs occidentaux lorsqu'ils affirment que le commerce d'esclaves était l'affaire des Africains. D'aucuns vont jusqu'à prétendre que « les Européens auraient préféré exercer un pouvoir direct sur la côte ouest-africaine et maîtriser les sources d'approvisionnement. Mais la force politique et militaire des différents Etats africains, de même que les réseaux économiques qu'ils avaient bâtis, les en empêchèrent »²⁹. A la lumière des faits, ce discours est inacceptable, au moins pour deux raisons : a) nous avons vu plus haut ce qui est arrivé en 1662, lorsque le Mani-Congo Antonio 1^{er} a rejeté la collaboration et décidé de ne pas livrer aux Européens les richesses du Royaume ; b) l'émiettement des royaumes et la dispersion de groupes de la population qui se déplaçaient pour fuir les razzias, sont des faits suffisamment avérés ; or, ces faits ont conduit à la disparition des « Etats » au milieu du chaos provoqué par la pression des négriers européens. Ces derniers se sont, donc, retrouvés dans une situation de force leur permettant de mener rondement le commerce d'êtres humains. On remarquera qu'en général, **les spécialistes de la traite des Noirs ont l'habitude de présenter la complicité des esclavagistes et courtiers africains, très actifs dès la fin du 17^{ème} siècle, comme s'il s'agissait d'une situation qui aurait toujours existé avec les mêmes caractéristiques.**

Ces focalisations sur les complicités africaines aux 18^{ème} et 19^{ème} siècle, n'ont jamais rendu compte des résistances initialement opposées par les Africains aux négriers européens. Et pourtant, même à la fin du 18^{ème} siècle, alors que les rapports étaient complètement pervertis et que des générations d'Africains avaient grandi et vieilli avec le commerce des êtres humains, il y eut cependant des rois africains hostiles à la traite. Entre 1789 et 1790, eut lieu une correspondance écrite entre Mirabeau et Thomas Clarkson l'abolitionniste anglais qui avait recueilli plusieurs témoignages concernant la manière dont les Européens se procuraient des esclaves en Afrique. A une question de Mirabeau « Par quels moyens on se procure des esclaves dans la contrée de la domination française en Afrique ? »³⁰ Clarkson répondit avec l'information qu'il avait recueillie de la bouche de René-Claude Geoffroy de Villeneuve. Ce

²⁷ I. et J. L. Vissière, *La Traite des Noirs au Siècle des Lumières*, op. cité, p. 117.

²⁸ *Ibid.*, p. 121.

²⁹ *Le Monde Diplomatique*, mai 2006.

³⁰ Françoise Thésée, *De la traite à l'esclavage, du Ve au XVIIIe siècle. Actes du Colloque international sur la traite des Noirs, Nantes 1985, C.R.M.A., 1985, p. 223.*

dernier venait de servir deux ans en Afrique en qualité d'aide de camp du chevalier de Boufflers, gouverneur de Gorée. En conséquence, il avait été un témoin privilégié des faits qu'il rapportait : « Almamy, roi d'une des tribus des Poules sise sur les rives du Sénégal, frappé de l'inhumanité, de l'injustice et des effets pernicious du commerce des esclaves, résolut de l'interdire. Il ne se contenta pas d'abolir ce trafic dans ses propres domaines, il refusa le passage des esclaves sur ses territoires^{*}. La conséquence de cette résolution fut que la fourniture des esclaves du royaume du Bambara ne parvint pas cette année au Fort Saint-Louis. Les agents de la Compagnie ne surent pas sitôt cette nouvelle qu'elle fut suivie de plusieurs incursions des Mores, pour remplacer à la Compagnie les esclaves dont la route avait été interceptée... Ces féroces Mores attaquèrent les sujets d'Almamy lui-même, dont ils enlevèrent plusieurs, et qu'ils continuèrent de harasser jusqu'à ce qu'enfin ce prince vertueux ayant assemblé ses troupes, vainquit les Mores en bataille réglée où leur roi perdit la vie »³¹.

La résistance noire en Amérique

Le système concentrationnaire instauré en Amérique reposait largement sur l'exercice de la terreur. Avant que les scientifiques ne viennent apporter une validation rationnelle à la justification idéologique de ce système³², la seule institution chargée d'en assurer la légitimation fut le christianisme via la domestication mentale des victimes. Pour comprendre aujourd'hui la participation active de l'église dans l'exercice de la terreur en Amérique dès le début de la colonisation, il faut se rappeler qu'à l'époque, l'église catholique – je dis bien l'institution religieuse et non pas quelques religieux méchants –, revendiquait l'emploi de la torture et l'exercice de la terreur comme un moyen valable pour se faire obéir. Ceux qui, à présent, peinent à imaginer un seul instant que leur Eglise aurait pu cautionner des atrocités effroyables, ils n'ont qu'à lire *Le manuel des inquisiteurs*³³, codification écrite par le dominicain catalan Nicolau Eymerich autour de 1376, afin de guider le travail des inquisiteurs chargés de faire la chasse aux sorcières. C'était donc en parfaite harmonie avec ses propres préceptes et tout naturellement que l'institution religieuse accompagnait la chasse aux Noirs dans l'univers concentrationnaire d'Amérique. Et personne ne sera étonné d'apprendre quelques-uns des traitements qui étaient réservés aux Noirs et autorisés par la loi.

Vers la fin du 18^{ème} siècle, la révolte des Noirs dirigés par le redoutable Bonny menaçait la colonie hollandaise de Surinam. Pour mater la résistance des Noirs, les Hollandais ont envoyé un corps expéditionnaire. Parmi les mercenaires qui le composaient se trouvait un jeune officier anglais, le capitaine Jean Gabriel Stedman qui a laissé un témoignage précieux sur la vie des esclaves dans cette partie de l'Amérique : « ... Le premier acte de barbarie qui émut ma compassion fut une exécution que je vis dans une plantation voisine. Une belle esclave Samboe^{*}, âgée d'environ dix-huit ans, et entièrement nue, était attachée à un arbre par les bras. Dans cette situation, elle fut si cruellement déchirée par les fouets dont deux Nègres étaient armés, que le sang ruissela de son corps de la tête jusqu'aux pieds. Cette malheureuse avait

^{*} En fait, il promulgua une loi selon laquelle **aucun convoi d'esclaves ne devait traverser son territoire.**

³¹ Françoise Thésée, op. cit., 236. Voir aussi Basil Davidson, *Mère Afrique*, op. cit., p. 217.

³² Pour une étude du rôle des scientifiques dans l'émergence du racisme biologique visant à justifier le génocide africain-américain, consulter l'ouvrage très fouillé de William B. Cohen, *Français et Africains. Les Noirs dans le regard des Blancs 1530-1880*, Paris, Gallimard, 1981. Et aussi, Sven Lindqvist, *Exterminez toutes ces brutes. L'odyssée d'un homme au cœur de la nuit et les origines du génocide européen*, Paris, Le serpent à plumes, 1991.

³³ Ecrit par Nicolau Eymerich au dernier quart du 14^{ème} siècle, *Le manuel des inquisiteurs* était destiné, à l'origine, aux seuls évêques et inquisiteurs. Six siècles plus tard, une traduction avec introduction faites par Louis Sala-Molins professeur de philosophie politique à la Sorbonne et aussi à l'université du Mirail à Toulouse, a mis à la portée du plus grand nombre l'accès à ce *Manuel* fort inquiétant.

^{*} Samboe : l'enfant d'un mulâtre et d'une négresse.

déjà reçu deux cents coups, quand je l'aperçus, la tête penchée sur son sein, et présentant le plus épouvantable spectacle. Je courus au commandeur, et le suppliai de la faire détacher promptement, puisqu'elle avait subi totalement son supplice. Mais il me répondit que pour empêcher les étrangers de se mêler de son administration, il s'était fait une règle invariable de doubler le châtement, au cas où quelqu'un de ceux-ci intercédait pour le coupable ; et le barbare fit recommencer l'exécution à l'instant. (...) »³⁴.

Dans un ouvrage publié au tout début du 20^{ème} siècle, l'historien Pierre Vassière s'appuyant sur la correspondance administrative faisait état des supplices réservés aux Noirs : « Noirs jetés vivants dans des fours ou sur des bûchers, certains disposés au-dessus du feu de telle manière que seuls les pieds, les jambes et les cuisses étaient atteints ; Noirs qu'on « remplit » de poudre comme des bombardes pour les faire crever à l'aide d'une mèche – on appelait cela « brûler un peu de poudre au cul d'un nègre » ; femmes dont on brûle avec des tisons ardents les « parties honteuses » ; Noirs encore dont on asperge de cire brûlante les bras, les mains, les reins, sur qui on déverse avec des grandes cuillères de sucrerie la bouillie brûlante des cannes ; Noirs mutilés, enterrés vivants après avoir creusé eux-mêmes leur tombe, attachés nus auprès d'une fourmilière, enfermés dans des cages ou des tonneaux, amarrés à des chevaux, les pieds attachés sous le ventre et les mains attachés à la queue du cheval »³⁵.

Le Père Jean-Baptiste Labat, missionnaire à la Martinique de 1693 à 1705 nous a laissé quelques témoignages vraiment précieux. En 1700, ce brave père Labat fait un voyage à la Barbade, colonie sous domination anglaise où il découvre les méthodes britanniques en usage contre les rebelles : « ceux qui sont pris... sont condamnés à être passés au moulin*, brûlés tout vifs ou exposés dans des cages de fer qui les serrent, de manière qu'ils ne peuvent faire aucun mouvement, et en cet état on les attache à une branche d'arbre où on les laisse périr de faim et de rage. On appelle cela mettre un homme au sec. J'avoue que ces supplices sont cruels, mais il faut prendre garde avant de condamner les habitants des îles, de quelque nation qu'ils soient, qu'ils sont souvent contraints de passer les bornes de la modération dans la punition de leurs esclaves, **pour les intimider**, leur imprimer de la crainte et du respect, et s'empêcher eux-mêmes d'être les victimes de la fureur de ces sortes de gens, qui étant ordinairement dix contre un blanc, sont toujours prêts à se révolter, à tout entreprendre, et à commettre les crimes les plus horribles pour se mettre en liberté ».³⁶ C'est évident, le père Labat exprime l'état d'esprit de l'institution inquisitoriale à laquelle il appartient. Sa pensée et son discours évoluent dans le droit fil de la pensée officielle exprimé par son frère en religion, le canoniste espagnol Francisco Peña chargé d'ajouter, en 1578, quelques commentaires au *Manuel des inquisiteurs de Nicolau Eymereich* : « La finalité des procès et de la condamnation à mort n'est pas de sauver l'âme de l'accusé, mais de maintenir le bien public et de terroriser le peuple. (...) Bien qu'il soit dur de conduire au bûcher un innocent... Je loue l'habitude de torturer les accusés »³⁷.

Le père Labat avait raison de soupçonner les Noirs toujours prêts à se révolter. Leur soif de liberté était tellement forte que beaucoup se révoltaient même dans des circonstances où la

³⁴ Présentation par I. et J. L. Vissière, *La traite des Noirs au siècle des Lumières (témoignages de négriers)*, op. cité, pp. 139-140.

³⁵ Pierre Vassière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'ancien régime (1629-1789)*, Paris, Librairie académique Perrin, 1909, pp. 191-192.

* Passage des Noirs au moulin. Broyage des Nègres au moulin, châtement qui consistait à les réduire en morceaux moyennant l'écrasement des os.

³⁶ Jean-Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, Tome II, pp. 134-135, cité in Antoine Gisler, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVIIe-XIXe siècle)*, Paris, Karthala, 1988, p. 197.

³⁷ Francisco Peña in *Le manuel des inquisiteurs*, op.cité, p. 7.

seule issue possible était la mort. L'insurrection que nous connaissons davantage est celle des Noirs de Saint-Domingue déclenchée en 1791, parce que c'est la première fois qu'un combat armé, militairement structuré, est victorieusement mené contre l'univers concentrationnaire d'Amérique. Victoire qui a conduit à l'instauration de la première République indépendante, libre, antiesclavagiste et anticolonialiste³⁸. La portée de cette odyssée allait bien au-delà des frontières haïtiennes et l'importance de son influence sur l'indépendance des peuples d'Amérique, demeure incalculable. Des observateurs toujours prêts à critiquer, en aval, des réalités malheureuses tout en faisant abstraction des causes qui se trouvent en amont, ont voulu réduire l'indépendance haïtienne au prélude à de nouvelles formes d'asservissement. La preuve en serait la façon dont les rois Dessalines et Christophe ruinèrent les espoirs nés de la révolte de Toussaint. « Mais –comme le soulignait C.L.R. James- ils les ruinèrent peut-être en leur assurant pourtant un statut sans lequel aucune renaissance ne pouvait être possible : l'abolition de l'esclavage racial et économique, l'indépendance des projets, l'autonomie d'un peuple qui n'était alors, dans les îles caraïbes, que la résurgence d'une exportation africaine d'esclaves »³⁹.

En Colombie, à proximité de Cartagena, important port négrier dans l'ancien univers concentrationnaire d'Amérique, *San Basilio de Palenque* créée par des Noirs en révolte contre l'esclavage, existe encore de nos jours. Il demeure, historiquement associé à la mémoire de Benko Biohó devenu un symbole de rébellion contre l'esclavage. L'histoire raconte qu'il est né dans la région de Biohó, Guinée Bissau, en Afrique de l'ouest. Il aurait été capturé par l'entrepreneur Portugais Pedro Gómez Reynel et vendu en tant qu'esclave à l'Espagnol Alonso del Campo en 1596 à Cartagena. Vers 1599 Benko s'échappe et s'enfonce dans les terres marécageuses, un peu loin de Carthagène et met sur pied une grande armée. Dans le marécage de La Matuna, Biohó avec un groupe de rebelles, des hommes, des femmes et des enfants, édifient une palissade qu'ils fortifient pour résister aux troupes et chasseurs de Noirs envoyés par les autorités du roi d'Espagne. Les combats étaient rudes et les résistants Noirs contre-attaquaient, lorsqu'ils pouvaient, en prenant le bétail, en mettant le feu aux plantations voisines et en libérant les esclaves.

En **1602**, le nom et les exploits de Benko Biohó commencent à paraître dans les documents envoyés en Espagne à partir de la Nueva Granada : « Biohó était devenu le caudillo de ce qui serait la première guérilla en Amérique face à un système de déshumanisation »⁴⁰. Il réussit à dominer toutes les montagnes de la Sierra María dans le Département de Bolívar et selon les témoignages historiques, malgré les conditions on ne peut plus difficiles de son combat, il ne fut jamais vaincu ni dominé. A Cartagena, la peur commençait à s'emparer de la société blanche qui demandait une solution militaire rapide aux autorités. Le gouverneur de la province de Cartagena, Gerónimo de Suazo Cassola, après avoir essuyé plusieurs échecs face à la résistance acharnée opposée par les Noirs, et voyant apparaître d'autres Palenques inspirés certainement par l'exemple de Biohó, lui propose un traité de paix. En 1605 Benkos Biohó et le Gouverneur de Cartagena, Suazo, signent un traité de paix par lequel la Couronne d'Espagne reconnaît l'autonomie du Palenque de la Matuna qui devient ainsi le premier

³⁸ Pour une étude de la Révolution haïtienne, voir Aimé Césaire, *Toussaint Louverture La révolution française, et le problème colonial*, Paris, Présence Africaine, 1981. Aussi C. L. R. James, *Les Jacobins Noirs Toussaint-Louverture et la Révolution de Saint-Domingue*, Paris, Editions caribéennes, 1983, et aussi le beau livre de Victor Shoelcher, *Vie de Toussaint Louverture*, Paris, Paul Ollendorf, 1889.

³⁹ C. L. R. James, *Les Jacobins Noirs*, p. XX des Avant-propos.

⁴⁰ Nina S. de Friedemann et Jaime Arrocha, *Génesis, transformación y presencia de los Negros en Colombia. De sol a sol*, Bogotá, Planeta, 1986, p.

peuple libre d'Amérique⁴¹. Cependant, un soir de relâchement, le symbole de la lutte contre l'esclavage est surpris par la garde de la muraille. Il est fait prisonnier et le 16 mars 1621, le corps de Benko Biohó est démembré sur le port de Cartagena.

Au Brésil, la résistance antiesclavagiste est symbolisée par le *Quilombo de Palmares* le mouvement précurseur de la libération Noire dans ce pays. Vers la fin du 16^{ème} siècle, des esclaves enfuis de la raffinerie de Porto Calvo constituèrent ce qui deviendrait La République indépendante de Palmares. Cette république fut le premier état libre de l'Amérique*, et 30 000 hommes et femmes africaines de diverses ethnies et traditions linguistiques y vécurent. L'historien brésilien Ivan Alves Filho rapporte que « Contrairement à la pauvreté généralisée de la colonie, pratiquement réduite à la monoculture, à Palmares il existait un appareil productif capable de satisfaire non seulement les besoins matériels de la société mais aussi de produire un excédent destiné à la commercialisation »⁴². En effet, les habitants de Palmares vendaient du maïs, des haricots, du manioc, de la cane à sucre, des pommes de terre et du tabac aux hameaux voisins comme Porto Calvo, Serinhaen, et Ipojuca. Son développement fut également politique, puisque les citoyens de Palmares formaient leurs dirigeants pour l'administration des nombreux quilombos qui faisaient partie de la République de Palmares.

Entre la fin du 16^{ème} et les premières décennies du 18^{ème} siècle, (1596-1716 environ) le quilombo de Palmares réussit à construire un monde fraternel et libre, dirigé par les principaux intéressés à faire changer le statut colonial esclavagiste. Mais, comme le rappelle Ivan Alves Filho, « Cette première tentative de rupture de l'ordre colonial, fut finalement écrasée par les forces portugaises »⁴³. La destruction finale des Quilombos fut le résultat d'une lutte sans merci mais inégale. « Le 22 mai 1694, Antonio Luis Gonçalves est remplacé dans le gouvernement général du Brésil par Dom João de Lencastro. Dès qu'il eut pris ses fonctions, Lencastro nomma Caetano de Melo e Castro gouverneur de Pernambuco avec des instructions précises d'apporter tout l'appui nécessaire pour que Domingos Jorge Velho détruise le Quilombo de Palmares assiégé depuis quatre ans »⁴⁴. Malgré toutes les troupes qu'il recevait en renfort, Velho ne parvenait pas à ébranler la résistance opposée par le peuple de Palmares et la lutte a continué encore pendant plusieurs mois. Finalement, au mois de novembre 1695, les coups de canon avaient réussi à détruire la triple muraille de bois et de pierre, et les troupes commandées par les mercenaires de la couronne portugaise avaient réussi à avancer. Les combats, corps à corps, se déroulaient aux portes et dans les rues du Quilombo.

L'historien Fonseca rapporte que le jour de la dernière bataille, Zumbi le grand leader de Palmares, s'adressa à ses généraux et dit : « Celui d'aujourd'hui sera le dernier combat. (...) C'est pourquoi je veux que toi, Bambushê, tu sauves Kamuanga, fils de Gangazuma, et aussi Dotsun, mon fils. Emmène-les vers l'intérieur sur la terre du Tuxáua Cabeleira. Là tu devras t'occuper d'eux pour qu'ils deviennent un jour les rois des nouveaux quilombos, car il y aura toujours un quilombo aussi longtemps qu'il y aura la discrimination raciale et aussi longtemps que l'homme blanc cherche à maintenir le peuple noir en esclavage. Emmènes aussi avec toi quelques généraux et guerriers pour qu'il soit possible de tout commencer à nouveau »⁴⁵. Le

⁴¹ Voir Roberto Arrázola, Palenque : Primer pueblo libre de América. Historia de las sublevaciones de los esclavos de Cartagena, bogotá, Hernández, 1970.

* Même si, contrairement à la République haïtienne, Palmares ne fut jamais reconnue par aucun autre Etat.

⁴² Ivan Alves Filho, *Memorial dos Palmares*, Rio de Janeiro, Xenon, 1988, p. xii.

⁴³ Ibid, p. xii.

⁴⁴ Eduardo Fonseca Junior, *Zumbi dos Palmares. A História que não foi contada*, Rio de Janeiro, 1988, p. 307.

⁴⁵ Ibid, p. 313.

20 novembre 1695, assiégé dans sa forteresse Zumbi mourut en combattant héroïquement l'ennemi. Les soldats lui coupèrent la tête, l'accrochèrent sur une lance et l'emportèrent à Recife pour l'exhiber sur la place publique, afin de faire comprendre aux Noirs que Zumbi n'était pas immortel. Mais, ils ne réussirent pas à tuer parmi les résistants l'esprit de liberté et c'est ainsi que d'autres quilombos virent le jour et plus tard furent gouvernés par Kamuanga et Dotsun parce que la résistance avait continué.

Pour en finir

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une démonstration exhaustive, impossible dans un texte de 14 pages, le lecteur aura néanmoins assez d'éléments pour comprendre, s'il le veut, combien il est inexact, voire malhonnête, le discours de ceux qui présentent la traite des Noirs comme ayant été une affaire contrôlée par les Africains eux-mêmes. Ces derniers furent, au contraire, massivement victimes d'une pression très puissante dont la violence effrayait les populations, car la grande majorité des habitants était victime et non complice. Brandir la « complicité » des Africains eux-mêmes, comme un argument valable pour banaliser et réduire à presque rien la responsabilité des Occidentaux, est une démarche, pour le moins imprudente.

Cette méthode visant à culpabiliser les victimes en les rendant responsables de leur propre malheur, s'est développée à partir du moment où il a fallu justifier, idéologiquement, la traite des Noirs transatlantique et l'asservissement des Noirs. Cependant, les tenants de ce discours auraient dû revoir leurs arguments à partir de 1945, à la lumière de l'expérience on ne peut plus malheureuse des atrocités commises en Europe par les agresseurs nazis. Ces derniers ont bénéficié, presque partout, d'une collaboration, active et souvent passive, parce que, quelle que soit la latitude et l'époque, **les attaquants victorieux trouvent toujours des « collabos » et des « capos » parmi les populations agressées.** En conséquence, s'obstiner à maintenir l'instrumentalisation de cette réalité pour minimiser la responsabilité des négriers européens, c'est prendre le risque de favoriser aussi, d'un seul coup, la banalisation de la responsabilité des nazis à cause des complicités dont ils bénéficièrent.

Quelle que soit la responsabilité des Européens ayant livré d'autres Européens aux bourreaux de la gestapo et des SS, **la responsabilité des souffrances et atrocités subies par les victimes européennes dans les wagons plombés et dans les camps de concentration allemands, relèvent néanmoins de la seule responsabilité des nazis.** Puis je rappeler que, quelle que soit la responsabilité des Africains ayant livré d'autres Africains aux négriers européens, **la responsabilité des souffrances et atrocités subies par les victimes africaines dans la cale des bateaux négriers et dans l'univers concentrationnaire d'Amérique, relèvent néanmoins de la seule responsabilité des acteurs européens.**